



## Communiqué

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière  
153 – 155 rue de Rome – 75017 PARIS  
fedespsfo@wanadoo.fr

# **Après le discours du Président de la République au CHU de Bordeaux Le 16 Octobre 2007 Que restera-t-il de l'hôpital public et du statut ?**

On peut effectivement se poser la question à la suite du discours du Chef de l'Etat à Bordeaux, le 16 octobre dernier.

Certes le Président reconnaît la place et les valeurs de l'hôpital public, il en est de même quant à la place et au rôle quotidien des personnels médicaux et non médicaux. Certes le Président reconnaît que près de la moitié des établissements hospitaliers sont en déficit.

Mais paradoxalement, une fois ce constat fait, les solutions avancées ne militent pas dans le sens que nous souhaitons. Elles sont tout d'abord animées par le souci de faire contribuer l'hôpital au « *rééquilibrage* » de l'assurance maladie et de généraliser la T2A.

Il s'agit aussi, pour le Chef de l'Etat de développer l'autonomie de gestion des établissements, la contractualisation ainsi que les contrats de gré à gré, l'intéressement, et les partenariats public-privé. Il faut aussi ajouter dans le cadre d'une « *vision territoriale des ARS* », la révision de la carte hospitalière et de ses conséquences en terme de mobilité des personnels.

Ces seuls aspects, qui s'inscrivent dans le droit fil du discours prononcé devant l'Institut Régional d'Administration de Nantes le 19 Septembre 2007, remettent fondamentalement en cause les bases du statut des personnels et la nature du service public hospitalier, ouvrant largement la voie à la privatisation et à l'individualisation des rapports de travail.

Le chef de l'Etat entend « *privilégier les femmes et les hommes plus que le statut* » ! Pour notre part nous considérons qu'au contraire, c'est en préservant et en renforçant le statut que l'on pourra apporter les garanties que sont en droit d'attendre tous les personnels.

De ce point de vue comment peut-on imaginer des contreparties à la reconnaissance de la licence pour les paramédicaux, en remettant en cause, par exemple, la retraite à 55 ans ! Comment peut-on accepter voir convertir des jours placés sur un CET en cotisations pour financer des retraites complémentaires !

Pour FO défendre les principes du service public et le statut ne relèvent pas de l'immobilisme, mais d'un attachement à des valeurs républicaines. C'est ce que nous défendrons lorsque nous rencontrerons la mission Larcher.

Paris le 19 10 07